

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu

## GAZETTE DE LIÈGE.

MM. les Notaires, Avoués, etc., qui ont des comptes ouverts au bureau de la GAZETTE DE LIÈGE, ainsi que toutes autres personnes, pourront les continuer en faisant remettre ou adresser à M. LATOUR, les copies des annonces qu'ils désireront faire insérer dans le Journal MATHIEU LAENSBERGH, et ce, sous les mêmes conditions que celles de ladite Gazette, réunie au journal Mathieu Laensbergh.

### EXTERIEUR.

#### CHILI.

(Extrait d'une lettre particulière.)

Valparaiso, le 14 mai. — Suivant les derniers rapports reçus de Lima par le brick anglais le *Fly*, capitaine Martin, le général Bolivar s'était mis en marche dans la direction du sud pour aller à la rencontre du général Canterac. Bolivar était à la tête de 12,000 hommes pleins de confiance en lui et il attendait encore un renfort de 6,000, h. en grande partie composé de troupes colombiennes. On ne croit pas que l'armée de Canterac soit aussi forte; mais l'on regarde ce général comme meilleur tacticien que son adversaire. On croyait que quelque action décisive aurait lieu entre les deux armées avant la fin de ce mois, ou bien dans le mois suivant.

Le général Rodilla, qui commandait à Lima, sous les ordres d'Olanetta, nommé vice-roi du Pérou par le roi d'Espagne, a récemment exprimé aux négocians anglais établis à Callao la disposition où il était d'entretenir des relations avec la Grande-Bretagne, en protégeant les négocians anglais et en favorisant leur commerce. Il ne pouvait mieux faire pour la prospérité et les intérêts du pays.

Lima, occupé tour à tour, mis à contribution et pillé par tous les partis, est maintenant tellement inquiété par les *montaneros* ou guérillas patriotes des montagnes, que cette ville est réduite à la détresse la plus extrême par la cherté des objets nécessaires à la vie. La farine des Etats-Unis est la principale ressource des habitans; mais le prix en est très élevé et il en est de même en ce moment au Chili.

#### RIVIÈRE DE LA PLATA.

Buenos-Ayres, le 11 juillet. — L'*Argus* du 21 de ce mois contenait l'article suivant :

Les nouvelles que nous avons publiées dans notre précédent numéro sous le titre *Pérou*, donnent lieu de faire l'observation importante qu'il est nécessaire de justifier l'assertion si souvent avancée que l'Espagne ne peut conserver aucune possession en Amérique, parce que chaque état doit s'affranchir par ses propres efforts, ou bien que celui qui ne le pourra pas, devra tôt ou tard recevoir l'impulsion de tous les autres. Il semble que le Pérou n'a pas été en état d'acquiescer par lui-même une existence indépendante, ou plutôt même qu'il a pris des mesures pour l'empêcher; en attendant, les royalistes, profitant des circonstances, concentraient toutes leurs forces; agissant sans aucune dépendance extérieure, et entretenant constamment leurs troupes aux dépens du pays, ils ont fait et font encore une résistance opiniâtre et plus efficace que dans aucune autre partie de l'Amérique. Cette résistance est telle qu'elle a trompé l'Espagne elle-même et l'a portée à croire qu'en conservant une armée au Pérou cela lui suffirait pour reconquer sa domination universelle; mais l'on doit faire observer que tous les états sont maintenant unis contre cette armée. Le Mexique envoie non-seulement des troupes à une si grande distance, mais aussi des vaisseaux de guerre. Colombie envoie des secours de toute espèce, et se charge du principal rôle en complétant l'émanicipation. Le Chili applique une partie de ses ressources à l'armement de sa marine, et en même tems l'on annonce l'envoi d'un ministre au Pérou, afin d'établir une coopération plus directe à l'œuvre qui a pour objet de terminer la guerre de l'indépendance et d'assurer la liberté de tous les états. On doit en outre faire remarquer que pour agir ainsi d'une manière uniforme et simultanée, il n'est pas besoin de traités préexistans, ni de congrès; mais simplement de l'exercice du sentiment dominant dans tous les états de l'Amérique du sud, la nécessité de se détacher entièrement de l'Espagne.

#### ESPAGNE.

Barcelonne, le 6 octobre. — On a vu dans les adieux que le général Fernig fit dernièrement aux Barcelonnais, et qui furent insérés dans nos journaux, un témoignage de sa satisfaction pour la bonne conduite et l'esprit d'ordre et de tranquillité qui anime les Catalans. Malgré ce témoignage honorable que les généraux

français qui sont dans nos murs, sont encore disposés à renouveler, la police toujours ombrageuse ne voit partout que des ennemis et des factieux. On en peut juger par la pièce suivante qui vient de paraître dans le *Diario* :

Il est évident qu'il existe encore un parti infâme qui se réjouit des maux de notre patrie, et une horrible conspiration qui s'étend dans toute l'Espagne pour renverser le trône et l'autel : ou du moins qu'il y a des hommes assez vils pour se réunir à ces traitres si le ciel, par un effet de ses vœux incompréhensibles, leur accordait les plus légers avantages. Insensés! qu'obtiendraient-ils en se livrant à tous les excès et en se baignant dans le sang de leurs concitoyens? ils ne feraient qu'avancer le jour de leur dernier opprobre.

« Quelqu'assuré que je sois qu'un pareil cas ne se présentera point malgré leur audace, il est cependant de mon devoir de prendre toutes les mesures convenables pour qu'ils échappent à cette malheureuse fin, et sauver les gens de bien des plus affreux désastres. Un seul jour de deuil qu'ils causeraient à la patrie, une seule victime qu'ils sacrifieraient à leur fureur ne serait pas suffisamment vengée par le sang de ces scélérats répandu sur l'échafaud. Ainsi voulant prévenir de semblables maux, je dois prendre les précautions que me dicte le zèle dont je suis animé en faveur de la sainte cause de Dieu et du roi. En conséquence j'ordonne ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>. Toute personne qui, sans être dûment autorisée par les lois, conservera en son pouvoir des fusils, carabines, pistolets, sabres, épées, poignards, gibernes, poudre (au-delà d'une livre), des balles, du gros plomb et toute autre arme, fournitures ou munitions de guerre, devra les présenter à M. Emmanuel Breton, lieutenant du roi de cette place dans le délai de trois jours, après lesquels toutes les maisons sans exception seront assujéties à une rigoureuse perquisition.

2. Tout individu qui aura appartenu à la milice nationale volontaire ou forcée, aux bataillons ou compagnies de chasseurs de province, aux miquelets, au corps dit sacré, à la légion étrangère, en un mot à une quelconque armée créée pendant l'époque révolutionnaire, devra faire constater qu'il a remis ses armes à quelque autorité légitime.

3. Celui qui cachera dans sa maison une arme ou des munitions mentionnées dans l'article 1<sup>er</sup>, soit à lui appartenantes, soit à quelqu'autre personne, sera puni comme désobéissant au gouvernement ou comme receleur d'armes de guerre et suspect de vouloir porter atteinte à la paix publique. Quant à celui qui refuserait de satisfaire à tout ce qui est prescrit dans l'article 2, il encourra toute la responsabilité de la procédure qui lui sera intentée.

4. Les maîtres de cafés et de maisons publiques auront un soin particulier pour qu'on n'y tienne point de conversations suspectes ni aucune parole offensante pour le gouvernement du roi et favorable au système constitutionnel, car je les préviens que sur la moindre avis qui me sera donné de quelque contravention à cet ordre, j'ordonnerai immédiatement la fermeture de leurs maisons, sans préjudice des peines prévues par la loi pour cette espèce de délit.

5. Les chefs de famille restent aussi responsables des réunions suspectes et des conversations criminelles qui seraient tenues chez eux, ainsi que des chansons révolutionnaires qui y seraient chantées, et ils seront punis de ces divers délits quand même ils n'y auraient point pris une part active, faute par eux de les avoir empêchés.

6. Les commissaires de quartier, les inspecteurs, employés et agents de police sont chargés et répondent de l'accomplissement de tout ce qui est ordonné par le présent ordre.

Que les méchans ne se flattent point de pouvoir commettre impunément des excès; qu'ils se persuadent bien que l'autorité les surveille et qu'une vigilance invisible les suit partout, que leurs paroles sont entendues et qu'on sait ce qui se passe dans leurs cœurs. Tout sujet fidèle du roi notre maître rendra un service spécial à S. M. et à la patrie, en dénonçant à la police les machinations des pervers et en fournissant les renseignemens propres à faire connaître tous leurs plans. Que les perfides ennemis de la légitimité tremblent, ou qu'ils donnent des témoignages réels de leur repentir, s'ils ne veulent pas être exterminés.

Barcelonne, le 2 octobre 1824.

Signé MANUEL ORTIZ.

#### ANGLETERRE.

Londres, le 15 octobre. — Malgré le tems qui s'est écoulé depuis la capitulation conclue avec le dey d'Alger, le public n'en avait pas encore connu le contenu; en voici la traduction exacte.

On doit se rappeler que dans la série des griefs, objet de la contestation, étaient les insultes au consul anglais par la violation de certains privilèges dont cet agent jouissait à Alger, et surtout par celle d'un des articles d'un traité fait par lord Exmouth, concernant l'abolition de l'esclavage en faveur des prisonniers de guerre appartenant aux nations chrétiennes. Le traité en question porte :

1<sup>o</sup> Qu'à l'avenir le consul général anglais, ou tout autre agent résidant dans le royaume d'Alger sera traité avec les honneurs dus à son rang.

2<sup>o</sup> Que sa personne et sa maison seront inviolables, et que toute insulte faite à sa personne sera punie sévèrement.

3<sup>o</sup> Qu'il aura la liberté de choisir son interprète et ses domestiques, soit musulmans, soit autres, lesquels ne paieront aucune contribution.

4°. Qu'il aura la liberté d'arborer son drapeau au-dessus de sa maison, soit en ville, soit à la campagne, soit sur son bateau.

5°. Qu'il ne paiera pas de droits pour l'entrée de meubles, habits, bagages et autres objets importés pour son usage ou celui de sa famille, et enfin que tous les honneurs et privilèges qui sont accordés aux agents des autres puissances, le seront également à ceux de S. M. B.

Le dey s'est engagé, en outre, à observer rigoureusement le traité conclu par son prédécesseur avec lord Exmouth, en 1816, par suite duquel, en cas de guerre avec les puissances européennes, aucun des prisonniers ne sera condamné à l'esclavage, et sera traité avec humanité comme prisonnier de guerre, suivant l'usage européen.

La clause qui accorde aux agents anglais l'autorisation d'arborer leurs drapeaux, tant sur leur maison que sur leur bateau, est entièrement nouvelle. On assure qu'elle n'est point exécutée.

— Les prisonniers de guerre algériens détenus à Malte ont été embarqués le 18 août sur les bâtimens de S. M. le *Phaéton* et la *Syrène*, qui sont partis le lendemain pour la côte d'Afrique. Le *Phaéton* a dû se rendre directement à Alger avec 151 prisonniers, et la *Syrène* à Bona, avec 59. (Times.)

— Le *Courrier* du 14 contient une lettre de son correspondant privé de Paris. En voici les principaux passages : « Charles X a fait plus de royalistes en quinze jours qu'il ne s'en était fait pendant les dix années qui se sont écoulées depuis la restauration. L'enthousiasme va croissant. L'activité du roi, l'affabilité de ses réponses, et le soin qu'il prend que tous les intérêts et toutes les opinions trouvent accès auprès de lui, rappellent aux Français la royauté populaire d'Henri IV. Jamais un règne ne s'ouvrit sous de plus favorables auspices. Le vœu du roi est de tout faire pour la nation, rien pour les partis. Il veut rendre la royauté populaire, mais il ne veut pas l'affaiblir. Il est un parti qui compte beaucoup sur le voyage de Fontainebleau, pour voir arriver un changement de ministres, mais ce ne sont plus maintenant des intrigues de cour qui peuvent opérer ces changemens. C'est à la tribune désormais qu'il faut faire ou renverser des ministres. Or, depuis trois ans, il règne trop d'harmonie entre l'autorité royale et le pouvoir législatif, pour que l'on puisse craindre une scission de volontés. Il circule une liste des nouveaux ministres où l'on trouve rassemblés, comme par dérision, les noms les plus hétérogènes, les opinions les plus contradictoires, et les caractères et les intérêts les plus hostiles : Le duc de Fitz-James, à la maison du roi. Le maréchal Soult, ou le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, à la guerre. Le duc de Montmorency à la marine. M. Lainé à la justice. M. Roy aux finances. Le prince de Polignac aux affaires étrangères. M. de Chateaubriand à l'intérieur. Ce serait l'équivalent d'un ministère anglais qui comprendrait le comte de Liverpool, lord Holland, le duc de Wellington, lord Cochrane et sir Robert Wilson. Depuis deux jours il y a un petit changement dans la liste : on envoie M. de Chateaubriand en ambassade à Pétersbourg. Au reste il ne manque à toutes ces nominations que la signature du roi de France. »

— Tous les effets européens ont monté aujourd'hui à la bourse, et surtout l'emprunt portugais. On attribue cette hausse à un achat considérable fait par un de nos principaux capitalistes, et on en conclut que les différends qui existent entre le Brésil et la mère-patrie sont sur le point d'être terminés. On annonce aussi que les commandes envoyées en Angleterre pour préparer différens objets, nécessaires aux troupes qui devaient faire partie de l'expédition du Brésil ont été contremandées. Nous avons quelque raison de croire à l'authenticité de cette dernière nouvelle. (Globe and Traveller.)

#### AFFAIRES DE GRÈCE.

Zante, le 17 septembre. — A l'ouverture de la campagne qui se développe d'une manière si brillante pour le triomphe de la croix, les ennemis de la Grèce présageaient que l'année 1824 serait le terme fatal de sa liberté et de son existence. Quelques individus accourus à sa défense se séparaient de sa cause pour passer sous les drapeaux des barbares où ils trouvaient une paie avantageuse, et l'on savait que le bataillon prétendu sacré de la Bidassoa était en grande partie entré au service de Mehemet-Ali, pacha d'Egypte. Lord Byron, qui n'apparut sur nos plages que comme l'arc-en-ciel qui suit l'orage, venait de mourir, et l'on s'aperçut que son compagnon de voyage, Leicester Stanhope, était loin de répondre aux idées qu'on s'était formées de sa capacité et de son dévouement. Ainsi on ne fut pas long-tems à remarquer que le noble colonel, en voulant établir des écoles, cherchait à s'en attribuer la direction, et perdait en théorie un tems qu'il aurait dû employer en contribuant aux moyens de soutenir la campagne. Ce fut à cette occasion qu'éclatèrent les mésintelligences entre le gouvernement hellénique, Colocotroni et les Deliani de Caritène, et on ne respira qu'après le départ de M. Stanhope, qui se rendit à Londres pour s'opposer au versement de l'emprunt ouvert dans cette capitale.

Ce fut au milieu de ces circonstances que commença la campagne et l'on en connaît les résultats glorieux pour les Grecs. Après la victoire de Samos, les Grecs, ne tardèrent pas à se diriger vers Halicarnasse, où se trouvaient les débris de l'escadre turque et le capitain-pacha. C'est dans ce golfe qu'a eu lieu un combat dans lequel l'amiral ottoman battu n'est parvenu à sauver que dix-sept vaisseaux, avec lesquels il s'est retiré à Porto-Olivaro, dans l'île de Mitylène. Cette dernière action a eu lieu le 5 septembre, et le lendemain l'escadre d'Egypte a été écrasée par l'amiral Miaulis.

(Extr. du *Journal des Débats*.)

Venise, le 4 octobre. — Il n'est plus douteux que la flotte du satrape d'Egypte a été tellement maltraitée qu'elle ne pourra plus tenir la mer devant les Grecs. On lui a brûlé un vaisseau rasé, deux frégates, trois corvettes, six bricks, quarante chaloupes canonnières et cinquante transports appartenans à diverses nations. Le restant a été dispersé et mis en fuite. On ajoute, mais cela mérite confirmation, que le 15 septembre, les Hellènes ont anéné à Napoli une frégate dans laquelle se trouvaient les trésors de l'armée de Méhémet-Ali et son propre fils Ibrahim.

On annonce de plus la fin des désastres du capitain-pacha, qui serait mort de désespoir. La campagne est finie pour cette année.

— Des lettres du golfe de Lépante, de Nauplie et de Rhodes, qui nous parviennent à l'instant, portent ce qui suit :

Dervich-pacha se trouve dans un état déplorable dans les positions qu'il occupe du côté de Gravia, éparpillé tous les jours par les Grecs, qui lui font des prisonniers et lui enlèvent des bagages.

Un bâtiment venant de Rhodes en neuf jours, déclare que la flotte égyptienne était bloquée à Bodrouni, et celle du capitain-pacha à Cos; que la discordé régnait entre le fils de Méhémet-Ali et le capitain-pacha, le premier ne voulant pas obéir à l'amiral ottoman. La consternation et une épidémie meurtrière étaient telles dans l'une et dans l'autre armée, que les hommes et les chevaux mouraient en grande quantité. Les transports européens avaient surtout plus de peur que les autres.

Les nouvelles de Nauplie donnent à leur tour la nouvelle officielle que les Grecs ont de nouveau attaqué la flotte turque, à laquelle ils ont brûlé deux frégates, deux corvettes, deux bricks, et pris quatre bâtimens de guerre, ainsi qu'une quantité de transports. Ces nouvelles ont été proclamées à Nauplie le 10 septembre. On signalait au soir une barque portant trois pavillons, en signe d'allégresse. Le canon tira aussitôt le 11 au matin. On sut que les nouvelles apportées par cette barque, venant de Syros, portaient la confirmation de tout ce que nous venons de dire.

Petro-Bey et Colocotroni sont en bonne harmonie avec le gouvernement, qui a permis au premier de résider à Argos, pour y rétablir sa santé.

Le vieux Varvaki, natif de Psara, âgé de quatre-vingts ans, vient d'arriver de Taganrock ici, avec ses trésors, qu'il veut consacrer, avec ce qui lui reste de vie, à la défense de la patrie.

Trieste, le 4 octobre. — Plusieurs bâtimens, venant de la Méditerranée, ont pleinement confirmé les nouveaux succès des Grecs dans les parages entre Cos et Rhodes, et la défaite totale de la flotte égyptienne, dispersée par l'amiral Miaulis. Après avoir long-tems gardé le port de Rhodes, le fils du vice-roi d'Egypte, Ibrahim-Pacha, se dirigea sur le golfe de Nauplie, en face de cette île. De là il s'avança pour opérer sa jonction avec le capitain-pacha, qui, après son désastre devant Samos, s'était retiré à Bodrouni, dans le golfe de Stanco. L'amiral grec Miaulis, qui avec soixante bâtimens, était depuis long-tems, les mouvemens des Egyptiens, renforcé par une escadre grecque arrivée de Samos, attaqua, le 5 septembre, les deux flottes musulmanes devant Cos. Le combat dura près de sept heures; plusieurs bâtimens égyptiens furent brûlés, et quelques transports coulés à fond avec les troupes qu'ils portaient à leur bord; le capitain-pacha perdit aussi le réal-bey (contre-amiral) et deux autres vaisseaux. Les restes de la flotte égyptienne furent poursuivis par les Grecs : la plus grande partie prit la direction d'Alexandrie; quelques transports, atteints dans les eaux de Rhodes, furent détruits; un plus petit nombre des bâtimens égyptiens, coupés, prirent la fuite et vinrent chercher leur salut dans le port de Scio, à l'île de Candie. près d'un quart des troupes de Méhémet-Ali-Pacha, qui menaçait d'envahir le Péloponèse, périt au milieu des flammes ou des ondes; déjà une autre partie avait été la proie d'une maladie contagieuse qui s'était manifestée dans la flotte égyptienne. Après cette nouvelle défaite, le capitain-pacha prit la fuite, et vint chercher son salut dans le port d'Olivier, dans l'île de Mitylène, refuge ordinaire des amiraux turcs dans les cas d'échec. L'amiral Miaulis est à sa poursuite; on avait rencontré sa flotte dans les parages de Scio.

Les Samiens, descendus de leurs montagnes, se préparent à faire une expédition sur les côtes de l'Asie que l'armée asiatique dispersée a laissées à leur discrétion.

— Des nouvelles de Corfou, 22 septembre, portent ce qui suit :

Le général Adam, lord Haut-Commissaire, qui s'était rendu le 8 sur la frégate la SYBILLE, à Napoli de Romanie, est revenu ici avant-hier. Le but de son voyage était, conformément à sa proclamation du 6, de faire révoquer le décret des grecs du 27 mai, contre les navires marchands des puissances européennes. L'amiral O'Neil commandait l'escadre entrée à cette fin dans l'Archipel. Sur les premières représentations et menaces du gouvernement des îles Ioniennes, le gouvernement de Napoli de Romanie avait publié, le 27 août, une résolution qui déclarait le décret du 27 mai révoqué pour tous les bâtimens neutres qui n'avaient pas de troupes turques à bord, quelque fût d'ailleurs leur cargaison. L'amiral O'Neil n'étant pas satisfait de cette décision, demanda, à son arrivée devant Napoli de Romanie, la révocation pure, simple et entière du premier décret. En conséquence, peu d'heures après, le 31 septembre, une nouvelle résolution eut lieu, qui provisoirement a été émise et affichée par écrit, comme il n'y a point encore d'imprimerie à Napoli de Romanie, et qui révoque, en peu de mots, mais d'une manière certaine et positive, le décret du 27 mai.

#### FRANCE.

Paris, le 17 octobre. — Après la messe, le roi a reçu les officiers de la couronne, et les ambassadeurs.

Le roi a entendu hier matin une messe à six heures, et y a fait ses dévotions.

— Le service anniversaire pour le repos de l'âme de Sen S. M. la reine Marie-Antoinette, a été célébré hier dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Les autorités civiles, judiciaires et militaires y ont assisté. Mgr. l'archevêque a officié; c'est M. Abel, archi-prêtre, qui a lu la lettre. Un très-grand nombre de fidèles assistaient à ce service. Le même service a également eu lieu dans les églises de Paris, et partout les fidèles s'y sont portés avec empressement et ont montré le plus religieux recueillement.

— Le *Constitutionnel* publie l'extrait suivant du *Journal de Lyon*, du 13 de ce mois :

« Le jour de Saint-Charles, fête de notre roi bien aimé, les nouvelles salles de l'Hôtel-Dieu seront inaugurées en présence des autorités de la ville et du département. Quel jour plus convenable pouvait-on choisir pour offrir un nouvel asile à l'infortune, que celui de la fête d'un monarque bienfaisant, en qui chaque français est sûr de trouver un père ? »

— La santé de la dame Hervin est un peu améliorée; mais obligée d'être confrontée avec l'assassin de ses deux enfans, elle s'est trouvée mal plusieurs fois. L'instruction se poursuit avec beaucoup d'activité. Un grand nombre de témoins ont déjà été entendus; la plupart sont des environs de Vincennes. Papavoine est un homme d'environ 42 ans, d'une taille moyenne; son regard est dur et l'expression de ses yeux a quelque chose de farouche. Il a le teint livide, les lèvres pâles, les sourcils noirs et épais, les favoris coupés inégalement. Sa démarche est assez hardie; il porte la tête haute, et tout en lui annonce un homme de caractère. Il parle assez difficilement à cause d'une affection asthmatique. Sa voix est rauque et forte. Il montre beaucoup de sang-froid, cependant dans son dernier interrogatoire, on a vu dans ses yeux quelques larmes qu'il a attribuées au chagrin qu'aurait sa mère en apprenant la fatale affaire qui le compromet. Il proteste toujours de son innocence, en disant que le crime dont on l'accuse ne peut avoir été que l'ouvrage d'un fou et qu'il ne l'est pas.

— M. de Chateaubriand est arrivé à Paris.

L'ancienne administration des *Tablettes universelles* avait proposé un prix de 1,500 fr. pour le meilleur mémoire sur la question suivante : N'y a-t-il pas, dans notre système d'instruction publique, entre les écoles primaires et les collèges consacrés aux études classiques, une lacune qu'il serait utile de remplir par des établissements d'une nature spéciale ? Quels seraient les avantages de ces établissements ? Quelle organisation et quel plan d'études y devaient être adoptés ? Six mémoires ont été envoyés au concours et soumis à l'examen d'une commission composée de MM. le duc de Broglie, Guizot, Jomard et Ch. de Rémusat. La société de la Morale chrétienne, s'étant chargée de distribuer le prix, a entendu le rapport fait par M. Guizot, au nom de la commission. Le prix a été décerné, à l'unanimité, au mémoire n. 2, ayant pour épigraphe : *Nil desperandum*, et ayant pour titre : *Considérations sur les lacunes de l'éducation secondaire en France*. L'auteur est M. Ch. Renouard, avocat à Paris, auteur des *Eléments de Morale*. Deux mentions honorables ont été accordées : la première, au mémoire ayant pour titre : *De la nécessité d'établir des écoles spéciales pour remplir la lacune existant dans le système actuel de l'enseignement public entre les écoles primaires et les collèges consacrés aux études classiques*. L'auteur est M. Depping, homme de lettres honorablement connu par un grand nombre de travaux utiles. La seconde mention a été donnée à M. Querret ancien chef d'institution à Saint-Malo, auteur d'un mémoire intitulé : *De l'éducation industrielle*.

Croira-t-on dit le *Constitutionnel*, que la censure avait rouvé cet article séditieux, et qu'elle nous l'avait supprimé le 17 septembre ?

### INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 19 octobre. — Aujourd'hui vers huit heures du matin, S. M. s'est promené à pied et sans suite, avec les trois jeunes princes, ses petits fils, accompagnés de leur instituteur. S. M. est rentrée à son palais à huit heures et demie.

— D'après les ordres de S. M., le grand chambellan vient de faire publier qu'à commencer du 20 de ce mois, S. M. donnera audience publique tous les mercredis à midi.

— Sont partis hier après-midi de cette ville deux courriers du cabinet britannique avec des dépêches pour Londres.

— Le salon d'exposition est ouvert au public depuis hier, et déjà les curieux s'y portent en foule. On y remarque plusieurs morceaux de quelques-uns de nos premiers maîtres et de quelques artistes étrangers. Le nombre des pièces exposées est de 368. Différentes productions de dames, artistes et amateurs, ne sont pas ce qui orne le moins cette belle collection.

— L'ex-conventionnel M. Thibaut, dont les Mémoires sur la révolution française ont été publiés dernièrement à Paris, s'était fixé dans cette résidence depuis quelque temps. On annonce qu'il a reçu l'ordre de quitter la Belgique, mais que l'état de sa santé, constaté par un certificat de médecin, lui a fait obtenir un délai.

(Oracle.)

DEUXIÈME CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — Séance du 19. La séance s'ouvre à midi; M. Nicolai, ancien président, occupe le fauteuil.

Quatre commissions sont nommées pour procéder à la vérification des pouvoirs des nouveaux membres; la première est chargée de l'examen des titres des députés des deux Brabant, de Limbourg, de Gueldre et de Liège, la 2<sup>e</sup> de ceux des deux Flandres et de Hainaut; la 3<sup>e</sup> pour la Hollande et la Zélande, et la 4<sup>e</sup> pour Namur, Anvers, Utrecht, Overijssel, Drenthe et Luxembourg. Ces commissions feront leur rapport séance tenante.

(La suite à demain.)

### LIÈGE, LE 20 OCTOBRE.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> du courant, S. M. a autorisé une négociation de fonds à la concurrence de 250,000 fl. à l'effet de rendre navigable le *Grif*, depuis Appeldorn, jusqu'à l'Yssel, au-dessous d'Hattem.

— Un avis de la direction de la société nationale, du 16, fait part aux intéressés que le 25 de ce mois, il sera vaqué à la recette du deuxième versement de 10 pour 100 des actions, aux mêmes bureaux où le premier versement a eu lieu.

Il sera en même temps délivré, contre ce paiement et en retirant les quittances antérieures des 5 pour 100, des certificats provisoires d'ayant droit d'actionnaires, sur lesquelles se trouveront les quittances pour les deux versements.

— Les nouvelles des provinces septentrionales donnent de tristes détails de naufrages causés par l'ouragan qui a régné le 14 et dans la nuit du 14 au 15 de ce mois. Le navire de *Liefde* a été jeté à la côte de Sandvoord (Hollande); le capitaine, son second et un matelot, ont péri, ainsi que 7 hommes qui, avec une chaloupe, avaient été envoyés au secours de ce navire. Outre ce désastre, il est parlé de 10 à 12 autres bâtimens, ou échoués, ou désemparés.

— La cour de cassation en France vient de décider un point important en matière criminelle. Une discussion s'était élevée entre le maire de la commune de Sotteville, et le sieur Voisin, cultivateur, au sujet d'une porte qui communiquait de l'intérieur du presbytère, appartenant au sieur Voisin, avec le cimetière de l'endroit. Une décision du conseil de préfecture, qui semblait contraire aux prétentions du sieur Voisin, intervint sur sa réclamation; mais, aux termes des lois, elle ne pouvait être mise à exécution que par suite de l'intervention de l'autorité judiciaire. Un matin, M. le maire se présente, pour faire murer ladite porte. La dame Voisin demande qu'on lui notifie l'arrêté qui l'aurait ordonné. M. le maire, dans l'impuissance de le faire, appelle un gendarme pour protéger l'exécution de son ordre. La dame Voisin se couche le long de la porte; le gendarme tente et la transporte chez elle. Toutefois, un procès-verbal de rébellion est dressé quelques jours après. Le tribunal de Cherbourg, saisi de la plainte, condamne la dame Voisin à six jours de prison. Sur l'appel, le tribunal de Coutance infirme cette décision, attendu que M. le maire de Sotteville n'avait pu donner des ordres que ne lui conférait point l'arrêté de préfecture, puisque d'ailleurs il avait agi, non comme officier de police administrative, mais comme simple mandataire de sa commune; et quant au gendarme, attendu que dès-lors qu'il n'agissait pas pour l'exécution des ordres de l'autorité publique, la résistance à lui opposée n'avait pu constituer le délit de rébellion. M. le procureur du roi de Coutance est pourvu en cassation, et la cour a cassé cette décision, attendu d'autres motifs, que le gendarme ayant agi légalement en vertu d'un ordre du maire, la résistance à lui opposée constituait le délit de rébellion.

— Il paraît que nos voisins ne sont pas plus heureux que nous en premières chanteuses avec et sans roulades; le *Journal*

de Verviers contient une lettre, dans laquelle M. le directeur Fiévez explique comme quoi il avait espéré par ses soins et par le travail faire disparaître la grande défectuosité de la voix de M<sup>de</sup> Mayer, mais ayant reconnu l'inutilité de ses efforts, il s'est décidé à la remplacer; en attendant, les dilettanti de Verviers vivent comme nous dans le provisoire; mais ils ont l'espoir qu'une de nos anciennes actrices, M<sup>lle</sup> Jamet le fera bientôt cesser.

M<sup>lle</sup> George, de retour de Verviers et d'Aix-la-Chapelle, où ses représentations ont été très-suívies, doit se montrer incessamment sur le grand théâtre de Huy.

### DES COUSINS.

La tendance des hauts fonctionnaires à distribuer les emplois entre tous leurs parens, et à les intercaler dans un chapitre des dépenses générales de l'état, ne doit pas, de nos jours échapper à l'observateur. Le *Moniteur* en fournit chaque matin d'illustres exemples. Ses colonnes sont constamment ouvertes aux invasions de ce nouveau *népotisme*; et l'on pourrait compter des familles dont tous les membres, portent en poche des brevets qu'ils ne doivent qu'à la consanguinité ministérielle. Mais ce qui pullule pardessus tout, c'est l'engance des cousins; il y en a aux douanes, aux tabacs, aux sels, à la loterie, dans les jeux, à la police. Les cousins s'introduisent partout. Dès que les décès, les réformes ou les destitutions ouvrent la file, vite un cousin s'y glisse. Là, comme le général au champ de bataille, le *népotisme* crie continuellement: *serrez les rangs!* Mais il arrive souvent que le grand nombre des parens d'un ministre est hors de toute proportion avec les provisions du budget. Il est de ces cas extrêmes où la philosophie de son excellence est contrainte de donner à un parent éloigné la plus humble des positions. En voici un exemple:

Tout était placé: les ascendans et les descendans en ligne directe, ceux des branches collatérales, soit du côté du mari, soit du côté de la femme, avaient obtenu des emplois; un pourtant de ces derniers, qu'on ne soupçonnait guère, arrive tout-à-coup du fond de la Bretagne à Paris où il descend, encore vêtu de l'habit de porteur de contrainte; avec la longue habitude qu'il avait de s'établir en garnisier, c'était une solliciteuse tenace; et qu'une vague promesse n'aurait pas satisfait. Il réclame le titre de cousin; à quoi son excellence répond qu'il lui sort des cousins de dessous terre, qu'il ne pourrait décemment leur offrir des places de garçons de bureau, et que c'est pourtant tout ce qu'il a en ce moment. Le cousin, très peu fier, prend le ministre au mot, et accepte. On lui fait sentir l'inconvenance de cette situation, il persiste; le brevet de garçon de bureau lui est délivré; mais on lui impose la dure condition de changer de nom, et de garder le plus profond silence sur la parenté; il s'y soumet: trois mois s'écoulent durant lesquels le cousin, religieusement discret, répond sous son nouveau nom à la sonnette d'un chef de division pétulant et capable, dont son excellence faisait grand cas. Pourtant le mystère commençait à l'éteindre; il éprouvait de ce long silence une sorte de suffocation; lorsqu'un jour il néglige de répondre aux tintemens réitérés de la sonnette « qu'est-ce donc que ce drôle-là, dit le chef de division? — Je ne suis point un drôle, Monsieur. — Vous êtes un drôle, et de plus un insolent que je ferai mettre à la porte. — A la porte, moi? Non, non, réplique le garçon de bureau enflé de colère, et déjà hors de son rôle; vous n'avez pas ce pouvoir. — Maraud, je n'ai pas ce pouvoir! apprendis que je suis l'homme de confiance du ministre. — Et moi, Monsieur (en frappant du pied) je suis son cousin! ». Cette réplique pétrifia l'imprudent chef de division qui demeura long-temps immobile. Le cousin, revenu à lui-même, le supplia, le conjura de garder le silence; mais l'homme de cour eût depuis ce moment, pour son garçon de bureau, des attentions et des égards qui ne tardèrent point à apprendre à tout le ministère le secret que chacun avait ignoré, et la bassesse dévoila ce que la vanité avait su taire.

(Extrait d'un Journal Littéraire.)

### SPECTACLE.

Nouveautés. — Continuation des débuts. — M<sup>lle</sup> Amélie DORCEBRAY.

Les trois dernières soirées du spectacle nous ont offert chacune un vaudeville nouveau. C'est quelque chose que du nouveau, mais on aurait pu mieux choisir; ce n'est pas dans le répertoire des Variétés ou de la Porte-St-Martin qu'il faut puiser. La plupart de ces vaudevilles ne sont ni rendus ni sentis hors de Paris, à plus forte raison hors de la France. Chez Brunet même, il faut une réunion d'excellens acteurs pour les faire passer. Joignez à cela qu'à Paris on sait à quelle espèce de plaisanterie il faut s'attendre au boulevard, tandis que chez nous les auditeurs, ignorant, jusqu'au lever de la toile, si la petite pièce qu'on va leur donner est, ou un vaudeville qui se rapproche de l'opéra-comique, ou une petite comédie mêlée de couplets, ou simplement une parade à caricature, sont très-souvent désagréablement surpris par ce dernier genre. La *Famille du Porteur d'eau* est de ces peintures ou plutôt de ces esquisses de mœurs du bas peuple de Paris, fort en vogue depuis quelque temps dans cette capitale, mais d'autant moins intéressantes pour nous, que la ressemblance n'est pas toujours saisie par les acteurs, et que hors la ressemblance, la pièce n'est rien. Le *Vieillard et la jeune Fille* vaut quelque peu mieux; il y a une scène qui est gaie, sans être neuve; elle a été bien jouée, mais il n'y a que cela. Le *Conscri* fait rire à force de bêtises; c'est du Potier en plein. L'auteur a eu au moins le bon esprit de nous épargner un peu ces *lauriers*, et ces *victoires* que le parterre a tant et si naïvement applaudis depuis quelques années. Je n'ai entendu qu'une fois

... Les vainqueurs de Wagram et d'Cadix.

Et j'ai remarqué que *Cadix* avait de la peine à entrer dans les yers. St-Victor a joué le *Conscri* aussi gaiement qu'on peut rendre ces rôles après les acteurs qui les créent à Paris.

Letellier dans *Adolphe et Clara*, *Maison à vendre* et le *Calife*, a confirmé l'opinion que nous avons énoncée sur son compte. Sa voix est agréable surtout pour les notes qui ne sont pas trop basses, surtout aussi lorsqu'il chante simplement; mais il prodigue les roulades, et n'y réussit pas. C'est ainsi que dans *Adolphe et Clara* il a chanté des variations sur l'air *Aimable et belle*, et sans contredit le thème de Dalayrac, aurait fait plus de plaisir. J'en dirai autant du rôle du *Calife*; cet opéra a été joué avec beaucoup de théâtre. Mais rien n'approche du froid mortel de la *Lettre de Change*; on a impitoyablement gâté cette pièce charmante; les rôles n'étaient pas surs. Jusques-là Letellier n'avait fait qu'hésiter dans quelques endroits de ses rôles, ce qui suffit déjà pour glacer le spectateur; mais ici il n'en savait pas un mot. Si c'est par accident, il est malheureux que cela lui soit arrivé dès la quatrième représentation; si c'était une habitude, ce serait la plus mauvaise de toutes, puisque c'est la moins pardonnable. Disons le bien comme le mal; *Maison à vendre* a été jouée à merveille; c'est une des meilleures représentations qu'on ait données sur notre théâtre. Letellier a été plus chaud qu'aillieurs; Mondonville surtout a joué d'une manière remarquable. Il n'y aurait eu rien à reprendre sans les roulades qui pleuvaient de toutes parts. Il semble que ce soit un parti pris cette année. Mondonville seul les fait avec grâce; mais encore sont-elles souvent déplacées. Le parterre applaudit et applaudira encore pendant quelque temps parce que cela lui paraît bien difficile,

mais on verra bientôt que s'il faut chanter la musique italienne à l'italienne, il faut aussi conserver à la musique française son caractère, sous peine d'en venir à un genre bâtard qui n'aura plus que les défauts des deux autres.

M<sup>lle</sup> Constance n'a pas chanté juste dans le *Calife*, c'est sans doute inattention de sa part. Mais dans le *Secret* elle n'a pas chanté du tout, et c'est pousser la distraction trop loin; à moins qu'un rhume n'en soit cause, dans ce cas, ma remarque serait injuste et je la retire. Quoiqu'il en soit, je crois que M<sup>lle</sup> Constance sera mieux dans le vaudeville, qui est décidément notre côté fort cette année. Quant à M<sup>me</sup> Renel, elle a été faible, de plus en plus faible; il y a de l'hésitation dans tout ce qu'elle fait. On l'entend peu lorsqu'elle parle, et moins encore lorsqu'elle chante. Il est vrai que l'orchestre accompagne quelquefois un peu fort; et ceci me fournit l'occasion de dire quelques mots d'un débutant qui se trouve en deçà de la toile et dont je n'ai point encore parlé. L'orchestre est incomparablement mieux dirigé que l'année passée. Les mouvemens ne traînent plus; c'est beaucoup; il régnait plus de précision, et pour peu que le directeur se donne de peine, il entretiendra facilement cette heureuse chaleur qui est très-naturelle à nos musiciens.

À la représentation de dimanche, des pleurs ont été versés sur la scène par une de nos jeunes actrices; une lettre insérée il y a une quinzaine de jours, dans notre journal, a, dit-on, pu contribuer à les faire répandre. Nous ne voulons les larmes de personne, et moins encore d'une artiste aussi intéressante que M<sup>lle</sup> Amélie. Il nous a semblé que les conseils exprimés dans cette lettre, comme ceux que nous lui avons souvent donnés nous-mêmes, étaient tous de bienveillance. Il pouvait y avoir quelque profit à en tirer, mais certainement il n'y avait pas là le sujet de si grandes frayeurs. Le public a encouragé les progrès de M<sup>lle</sup> Amélie dans plusieurs rôles, et ne l'abandonnerait que lorsqu'elle voudrait s'élever plus haut que ses suffrages ne la portent. Si M<sup>lle</sup> Dorgebray s'en tient au genre de rôles qu'elle a déjà joués, qu'aurait-elle à craindre? son talent est loin d'avoir perdu depuis l'année dernière. Mais si elle veut aller au-delà, il y a des chances à courir. Des succès peuvent mener à de plus grands succès, l'espérance le persuade aisément; mais des succès peuvent aussi cacher un écueil à qui veut marcher trop vite. N'oublions pas que c'est un art très-précieux dans ce monde de savoir marquer la place où l'on peut prétendre; et dans le doute, il vaut mieux rester un peu de ce côté de la limite que de la dépasser; on conserve ainsi le grand avantage de tenir plus qu'on ne semblait promettre. Nous pensons, au reste, que M<sup>lle</sup> Amélie a eu tort de prendre pour elle, et non pour la pièce, quelques signes de mécontentement qui ont pu se faire entendre dans le *Porteur d'eau*; elle avait joué en excellente comédienne dans ce vaudeville comme dans celui de la représentation précédente. Car, à notre avis, c'est beaucoup plus comme comédienne que comme chanteuse qu'il faut louer ses progrès; à ce dernier égard, nous pourrions lui rappeler ce que nous lui avons déjà dit, mais ce n'est pas le moment; nous nous contenterons, pour effacer l'impression fâcheuse que nous avons pu laisser dans son esprit, de lui persuader que tout le monde apprécie le travail assidu et les louables efforts au moyen desquels elle avance dans une carrière, où elle n'a d'autre guide qu'elle-même. *De plus.*

Le paiement des pensions étant sur le point d'être clôturé, l'administration du trésor dans la province de Liège, invite les pensionnés dont les noms suivent, à ne pas tarder de venir retirer leurs mandats: Jean Coemans, Jean-François Pirlot, François Traiellete, Jean-Mathieu Boscage, Lambert-Joseph Darimond, Ferdinand Schwartz, Charles-Ernest Corbesier, Augustin-Joseph d'Aout, Henri Detrixhe, Philippe-Guillaume-Hubert Simonon, G.-A.-M.-A. Vivario, Jacques Froidart, Jean-Guillaume Königstein, Anne-Catherine Stulzer, Ve. Deglain, Catherine Massin Ve. Fauvel, Elisabeth Collardin Ve. Longfils, héritiers Jacques-François Dupont, Lambert-Joseph Sepulcher.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 18 octobre.

Naissances: 8 garçons, 7 filles.

Décès: 2 filles, 2 hommes, 3 femmes; savoir:

François Palante, âgé de 43 ans, teinturier, rue Entre-deux-Ponts, époux de Marie-Joseph Thiry.

Lambert Berguem, âgé de 36 ans, ouvrier batelier, domicilié à Urmen, province de Limbourg, décédé en cette ville, célibataire.

Anne-Catherine Reul, âgée de 78 ans, rentière, rue des Célestines, veuve de N.... Pitz.

Françoise-Jeanne Baisselin, âgée de 54 ans, couturière, rue du Verd-Bois, épouse de Lambert Lemaire.

Marie-Joseph Beaujean, âgée de 39 ans, journalière, rue Petite-Nassauer, épouse de Pierre-Joseph Sironval.

Du 19.

Naissances: 1 garçon, 3 filles.

Décès: 2 femmes; savoir:

Jeanne Maréchal, âgée de 86 ans, journalière, rue Lulai-des-Fèves, veuve de Mathias Lhoest.

Josephine Fospein, âgée de 43 ans, domestique, rue Pierreuse.

#### THÉÂTRE DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 21 octobre 1824, relâche.

La direction théâtrale saisissant toutes les occasions de varier les plaisirs du public, a engagé M. Sarthé, artiste du théâtre royal du Gymnase dramatique à Paris, pour deux représentations, dont la première aura lieu vendredi, 22 octobre, par la CARTE A PAYER. M. Sarthé remplira le rôle de *Razcoff*. Précédée par l'AUBERGE DE CALAIS. M. Sarthé remplira le rôle de *Maigrac*.

Nota. Pour faciliter cette représentation, M<sup>me</sup> Sarthé a bien voulu se charger du rôle de *l'hôtesse*. — Le spectacle se terminera par le *DÉLIRE*, opéra en un acte.

Incessamment les représentations de M. Martin.

Dimanche 24, les MARIÉS GARÇONS, l'ACTE DE NAISSANCE et le CONSCRIT.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Capitaux à placer sur billets, hypothèques, rentes, place des Jésuites, n<sup>o</sup>. 271, à Liège.

A Liège, de l'imprimerie de H. Lignac, éditeur du journal MATHIEU LAENSBERGH, rue Souverain-Pont, N. 329.

#### GRANDE FÊTE DE JUPILLE.

Le Sr. MARÉCHAL a l'honneur d'informer qu'il donnera BAL dimanche, lundi et jeudi 24, 25 et 28 courant, à la belle maison de M. GAILLARD, à la ci-devant filature de laine, à Jupille. On y trouvera bonne restauration, vins purs, etc. La salle à danser est très vaste, et les appartemens, sont bien distribués et préparés. Il y a, en outre, avant-cour pour ranger les voitures, et des écuries pour 20 chevaux.

(164) VENTE DE VINS qui aura lieu aujourd'hui jeudi 21 courant, aux 3 heures de relevée, chez P. H. J. DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, consistant en  
150 h<sup>l</sup>es. Beaune 1819 | 200 h<sup>l</sup>es. Bordeaux.  
200 id. Givry id. | 100 id. Rhin.  
Argent comptant.

A louer dès à présent, une belle et spacieuse maison de commerce sise sur le Grand-Marché enseignée de la Balance d'or, n. 24.

(155) Maison avec cour et jardin, sise place de l'Université, n. 180, à louer. S'adresser rue Feronstrée, n. 579.

(151) TART, rue de l'Épée, a reçu des huîtres anglaises très-fraîches,

(193) Belle partie de coton anglais, à broder, coudre et tricoter, arrivée chez les d<sup>l</sup>es. GORDINNE, sœurs, nég<sup>ts</sup>, au Saumon d'or, rue sous la grande Tour, à Liège.

(165) Très belle chambre garnie à louer au n<sup>o</sup>. 401, derrière le Palais. Au même numéro, un quartier également à louer.

G. BUSTIN, au Coq, sous la Tour, vient de recevoir un grand assortiment de toiles cirées en tout genre, nouveaux et jolis dessins. Le même continue à tenir les cires jaunes et blanches en gros et en détail; bougies royales, première qualité, pour table, cabriolet, lanterne, fallot, etc. Il informe les personnes qui en font usage, qu'il reprend celles qui ont servi, à très peu de perte.

A louer ensemble ou séparément pour le quinze mars prochain.

1<sup>o</sup>. Deux moulins à farine très achalandés l'un à deux, l'autre à trois tournants, situés à Vaux sous Olne district de Verviers à un mille de la nouvelle route de la Vesdre, sur un cours d'eau qui n'est jamais interrompu par la gelée ni par la sécheresse.

2<sup>o</sup>. Une ferme d'environ quatorze bonniers de prairies et terre labourables, avec les bâtimens nécessaires à l'exploitation, située audit Vaux, très à proximité des susdits moulins.

S'adresser au 1078, sur la Batte, à Liège, ou à M<sup>e</sup>. J. J. LEJEUNE à Xhendelesse.

On desire de trouver une place de cuisinière pour une personne très recommandable et connaissant bien son état. S'adresser rue St.-Remy, n<sup>o</sup>. 459.

ADJUDICATION de deux parties de la route royale de la Vesdre, comprise entre Pepinster et Verviers, et Pepinster et Theux.

En vertu des arrêtés de Sa Majesté du 26 août 1824, n<sup>o</sup> 157 et 158, il sera procédé le jeudi 28 octobre courant, à dix heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, par devant M. le Gouverneur de la province, et MM. les membres de la commission des actionnaires, en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, et sous l'approbation ultérieure du ministre de l'intérieur, de l'instruction publique et du waterstaat; à l'adjudication des travaux pour la construction des deux susdites parties de route.

La première de ces parties est divisée en deux lots pour la route même:

1<sup>er</sup> Lot, de Pepinster au pont du Purgatoire près d'Ensrail.

2<sup>e</sup> Lot, du pont du Purgatoire à Verviers.

Le 3<sup>e</sup> Lot, comprend les travaux d'art à faire sur toute cette partie de route.

La seconde de ces parties est divisée aussi en deux lots pour la route même:

Le 1<sup>er</sup> Lot, de Pepinster au pont de Chinhé en aval de Jusleville.

Le 2<sup>e</sup> Lot, du pont de Chinhé jusqu'à la route actuelle de Verviers à Theux.

Cette partie comprend encore divers travaux d'art qui forment deux autres lots divisés comme les deux précédents.

Cette adjudication se fera par soumission et aux enchères. Les dévis et pièces d'après lesquels l'adjudication aura lieu sont déposés à l'hôtel du gouvernement à Liège, à ceux des gouvernemens des provinces du Brabant méridional, de Namur et de Limbourg, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, de MM. les commissaires de districts, et chez M. le secrétaire de la commission des actionnaires, à Liège, porte St-Léonard, n<sup>o</sup> 244, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

L'adjudication de la partie de la même route de Verviers à Dolhain-Limbourg sera annoncée très-incessamment.

A Liège, le 14 octobre 1824.

Le Conseiller d'Etat, Gouverneur de Liège, Chevalier de l'Ordre du Lion Belgique, Comte LIEDEKERKE.